

CHARTRE DE VIE DE L'OCCUPANT.E DU THÉÂTRE DE LA CRIÉE

Chaque personne présente doit avoir pris connaissance de la charte. Tout comportement sexiste, raciste, homophobe, transphobe, grossophobe, putophobe, validiste et discriminant ainsi que toute atteinte à l'intégrité physique d'une personne sera proscrit et donnera lieu à une mise au point avec la collectivité. Toute personne usant de ce type de comportement ne sera pas la bienvenue au sein du mouvement d'occupation de la Criée.

Tout comportement sexiste, raciste, homophobe, transphobe, putophobe, validiste et discriminant ainsi que toute atteinte à l'intégrité physique d'une personne à l'extérieur du théâtre ne pourront être commis au nom du mouvement d'occupation du théâtre de la Criée.

Les gestes de sociocratie instaurés dans le cadre de l'occupation doivent être appliqués au cours des réunions et ateliers. Ils sont les garants d'une écoute bienveillante et du respect de la parole de chacun.e. Ils sont rappelés au début de chaque réunion ou atelier auxquels sont présent.e.s de nouveaux occupant.e.s. Ils ne sont pas figés et peuvent évoluer au besoin.

Tout.e occupant.e est libre de quitter l'occupation à tout moment si iel en ressent le besoin et pour le temps qu'iel souhaite. Quelle que soit le rôle qui l'incombe, il sera récupéré en bonne intelligence par un.e nouvel.le occupant.e.

Aucune forme de hiérarchie ne doit s'installer au sein des occupant.e.s. Les référent.e.s des pôles, ateliers ou actions n'ont pas de plus grand pouvoir décisionnel que les autres occupant.e.s.

Une gestion minimum sanitaire (poubelle, nettoyage des tables après usage, aération durant les réunions et déjeuners...) doit être pris en charge par le collectif, en bonne intelligence. Au besoin, la signalisation prévue à cet effet doit préciser les termes de cet engagement. Les lieux doivent être tenus propres. Merci de ne pas laisser traîner des affaires.

L'accès au matériel de cuisine (bouilloires, cafetières, micro-ondes, frigo...) présent devant le bar est libre à toutes.

Chaque élément de vaisselle utilisé par un.e occupant.e doit être lavé par ceux ci.

Il est préférable de manger sur les tables du hall afin de limiter au maximum une trop grande quantité de ménage.

Une réunion du matin se tient chaque jour à 10h entre les occupant.e.s afin de se répartir dans les différentes commissions. Cette réunion est quotidienne et engage les participant.e.s à remplir la/les tâche(s) qui leur sont assignées. L'horaire de cette réunion peut être modifié selon les événements de la journée. La réunion est ouverte à toutes, et pas uniquement aux occupant.e.s de la nuit précédente. Ces derniers ne sont pas dans l'obligation d'assister à la réunion.

Une réunion du soir se tient chaque jour à 20h entre les occupant.e.s afin de dresser un bilan de la journée et de faire un point sur l'avancée de l'occupation. C'est également l'occasion de prendre connaissance des personnes restant pour la nuit. L'horaire de cette réunion peut être modifié selon les événements de la journée. La réunion est ouverte à toutes, et pas uniquement aux occupant.e.s de la nuit à venir.

Les plannings quotidiens (commissions, référent.e.s, nuits, etc) doivent être tenus à jour et consultés.

Il est demandé aux occupant.e.s nocturnes de respecter le sommeil de leurs pairs. Nous avons tous besoin d'un bon sommeil réparateur.

Tout.e occupant.e arrivant pour la nuit doit signaler sa présence au collectif.

Selon les circonstances sanitaires et les protocoles en vigueur, les gestes protecteurs ainsi que le port du masque sont de rigueur. Les occupant.e.s doivent observer ces précautions.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du théâtre.

Cette charte n'est en aucun cas une forme de loi. Elle sert de texte référence à ce que les occupant.e.s espèrent voir advenir dans le cadre de l'occupation. Elle n'est pas figée et peut évoluer au besoin.